

LE PRESIDENT DU FASO
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

- visa CE N° 3532
06-05-03*
- VU** la Constitution ;
- VU** le décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier
Ministre ;
- VU** le décret n° 2002-205/PRES/PM du 10 juin 2002 portant composition
du gouvernement du Burkina Faso ;
- VU** le décret n°2002-255 portant attributions des membres du gouvernement ;
- VU** le décret n°2002-386/PRES/PM/MEDEV du 30 septembre 2002 portant
organisation du Ministère de l'économie et du développement ;
- VU** la loi n° 039/98/AN du 30 juillet 1998 portant réglementation des
établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
- VU** le décret n° 99-051/PRES/PM/MEF du 5 mars 1999 portant statut général
des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
- VU** le décret n° 2000-508/PRES/PM/MEF du 27 octobre 2000 portant érection de
l'Institut national de la statistique et de la démographie en établissements
publics de l'Etat à caractère administratif ;
- VU** le décret n°2002-472/PRES/PM/MEDEV du 30 octobre 2002 portant
nomination d'administrateurs au conseil d'administration de l'INSD ;
- VU** le Décret n°2002-473/PRES/PM/MEDEV du 30 octobre 2002 portant
nomination du Président du Conseil d'administration de l'INSD ;
- SUR** Rapport du Ministre de l'économie et du développement ;
- LE** Conseil des ministres entendu en séance du 2 avril 2003 ;

DECRETE

Article 1 : Sont approuvés les statuts de l'Institut national de la statistique et de la
démographie (INSD) dont le texte est joint en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret n°2000-509/PRES/PM/MEF du 27 octobre 2000 portant approbation des statuts de l'INSD.

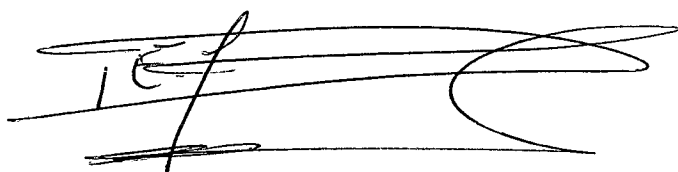
Article 3 : Le Ministre de l'économie et du développement et le Ministre des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 14 mai 2003



Blaise COMPAORE
PRESIDENT

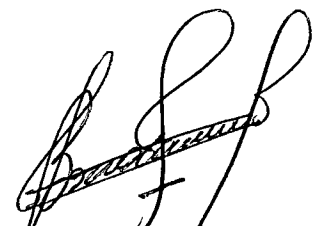
Le Premier Ministre

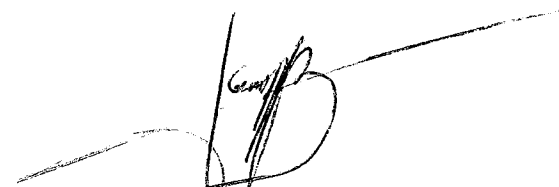


Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre de l'économie et du développement

Le Ministre des finances et du budget


Seydou BOUDA


Jean-Baptiste Marie Pascal COMPAORE